
Lettre du représentant Maure, en mission dans le département de l'Yonne, qui fait part de l'avancement de la raison et de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Nicolas Sylvestre Maure

Citer ce document / Cite this document :

Maure Nicolas Sylvestre. Lettre du représentant Maure, en mission dans le département de l'Yonne, qui fait part de l'avancement de la raison et de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 682-683;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41106_t1_0682_0000_18;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

qui remplit de terreur. En vain l'océan hérissé d'écueils soulève les orages, excite les tempêtes, le vaisseau assailli vogue en bravant la foudre et s'avance en forçant les obstacles.

« Déjà le port se découvre... il y entrera triomphant, si la main redoutable qui le guide n'en abandonne pas le gouvernail.

« Les membres de l'administration du district, du conseil général de la commune, du comité de surveillance, des tribunaux de district et de police correctionnelle et du bureau de conciliation réunis en la salle ordinaire des séances de l'administration du district de Commercy, département de la Meuse.

(Suivent 38 signatures.)

La municipalité provisoire de la commune du Havre fait part à la Convention nationale que les ouvriers cordiers de cette commune, qui abhorrent tout ce qui peut porter l'empreinte du dernier tyran, ne voulant que de la monnaie républicaine, ont fait don à la patrie de 216 liv. 17 s. 9 d. en numéraire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la municipalité provisoire de la commune du Havre (2).

*La municipalité provisoire du Havre,
à la Convention nationale.*

« Havre-Marat, le 24 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens,

« Les ouvriers cordiers de cette commune font don à la patrie de 216 livres 17 s. 9 d. en numéraire ; ces braves sans-culottes ne veulent que de la monnaie républicaine, ils abhorrent tout ce qui peut porter l'empreinte du dernier tyran. Le conseil général de la commune a reçu leur offrande, l'accolade fraternelle leur a été donnée par le président ; ils ont manifesté leur intention que cette somme fût versée dans la caisse de la trésorerie nationale.

« Nous nous empressons de vous informer du don de nos concitoyens et de l'envoi que nous en faisons ce jour à la trésorerie nationale.

« Salut et fraternité.

« C. LOUCHET ; BELOT, *maire.* »

La commune de Blois fait passer son regret sur le rappel de Guimbertaut (Guimberteau), représentant du peuple. Cette commune annonce que cet intrépide défenseur de la liberté a su tout à la fois animer les faibles, protéger la vertu républicaine et faire trembler le vice aristocratique. Sa conduite dans notre enceinte a été pure et digne d'un vrai Montagnard.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Blois (1).

« Blois, le 29 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Le décret qui rappelle le sans-culotte Guimbertaut a jeté l'alarme dans le cœur des républicains, composant le conseil général de la commune de Blois.

« Cet intrépide défenseur de la liberté a su, tout à la fois, animer les faibles, protéger la vertu républicaine et faire trembler le vice aristocratique, sa conduite, dans notre enceinte, a été pure et digne d'un vrai Montagnard.

« Les membres composant le conseil général de la commune de Blois.

(Suivent 26 signatures.)

« Lecture ayant été faite à la séance publique de la pétition d'autre part, plusieurs citoyens ont demandé à y apposer leur signature en signe de leur approbation, ce à quoi le conseil général a obtempéré. »

(Suivent 10 signatures.)

Maure, représentant du peuple à Auxerre, annonce que dans le département de l'Yonne la raison y marche à grands pas, que les biens des émigrés s'y vendent avec activité, et à un prix bien au-dessus de l'estimation.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne (3).

Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne, au Président de la Convention nationale.

« Auxerre, 29 brumaire, 25^e année républicaine.

« Citoyen Président,

« Annonce à la Convention que, dans le département de l'Yonne, la raison marche à grands pas, précédée du flambeau de la philosophie ; le char de la Révolution ne rencontre aucun obstacle dans sa marche rapide ; le fanatisme est forcé dans ses retranchements obscurs ; les prêtres avouent leur imposture ; ils ne croient plus aux bénéfices ; plusieurs milliers de mares d'une argenterie inutile se rassemblent, le numéraire reparait, quatre cents milliers d'un airain bruyant s'acheminent vers nos fonderies, la foudre qui va frapper les tyrans s'appête. Bientôt le créateur ne recevra les hommages directs des hommes que sous la voûte hardie qu'il a construite ; toutes les aristocraties sont anéanties, les intrigants sont dévoilés, la République se fonde sur la probité

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 57.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 804.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 57.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797.

et les bonnes mœurs. De puissants moyens ont opéré ces miracles : l'amour sacré de la patrie qui enflamme ses enfants, la punition des traîtres, la réclusion des ennemis de la liberté, la persuasion et l'instruction.

« Citoyen Président, dis à la Convention que, forte de la puissance nationale, elle peut tout ; la vie et l'or des Français sont à sa disposition ; qu'elle ordonne, mais qu'elle éloigne toutes contributions arbitraires ; que la force des baïonnettes soit employée contre les seuls ennemis de la liberté (1).

« Salut et fraternité.

« MAURE aîné.

« P. S. A l'instant, un bien provenant de l'émigré Polignac, district de Sens, estimé 8.065 livres, a été adjugé 36.945 livres, ce qui présente 28.880 livres d'augmentation. Ces ventes seront activées avec un zèle patriotique.

Duroy, représentant du peuple dans les départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes, pour la levée des chevaux, annonce que, quoiqu'il soit dans des départements qui ont déjà été dévastés par les ennemis et le peu de temps qui lui reste jusqu'au 10 de frimaire, il laissera dans ce département de quoi monter 7 à 8 escadrons.

Insertion au Bulletin (2).

Suit la lettre de Duroy (3).

J.-M. Ducoy, représentant du peuple envoyé par la Convention nationale pour la levée extraordinaire de chevaux dans la 3^e division, au Président de la Convention nationale.

« A Châlons-sur-Marne, le 30 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Quoique les trois départements de la Marne, de la Meuse et des Ardennes, qui forment la division qui m'a été assignée, aient été en partie dévastés par les ennemis, et malgré le peu de délai que me laisse le décret qui nous rappelle pour le 10 frimaire prochain, je crois pouvoir annoncer à la Convention nationale que je ne rentrerai pas dans son sein sans avoir rempli ma mission. J'ai recueilli douze cents chevaux, et je n'en ai reçu que de bons. Le district de Reims surtout s'est exécuté avec un zèle vraiment patriotique. Il a été le premier à me fournir les chevaux et équipements de cavalerie, et hier il m'a envoyé soixante-quatre puissants chevaux d'artillerie, tous équipés à neuf. C'est particulièrement aux soins infatigables et à l'intelligence du citoyen Poinsinet, que la

République est redevable de la célérité qui a été mise dans ce district à exécuter la loi.

« La commune et chef-lieu de canton de Rarecourt, district de Clermont, département de la Meuse, fait don à la patrie de six bonnes paires de pistolets.

« Je crois que la Convention nationale trouvera de sa justice d'applaudir au zèle du district de Reims, de la commune de Rarecourt et à celui du citoyen Poinsinet, que je vais envoyer dans les districts en retard.

« Enfin, citoyen Président, il me semblera n'avoir pas justifié la confiance de la Convention nationale si, en partant d'ici, je n'y laisse de quoi monter 7 à 8 escadrons et autant de brigades de chevaux d'artillerie et de charrois.

« DUROY. »

Couturier, représentant du peuple à Etampes, annonce qu'il prend toutes les mesures pour faire travailler aux équipements des volontaires, il fait réunir toutes les richesses de l'église pour les faire passer au creuset, et que les prêtres viennent en foule abjurer leur erreur.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Couturier (2) :

« Etampes, ce 30 brumaire, l'an II de la République.

« Mes chers collègues,

« J'ai établi ici un comité de citoyens patriotes pour recevoir des dons patriotiques en chemises et vêtements pour les volontaires. J'ai sursis de vous en prévenir pour pouvoir vous en annoncer le succès.

« Maintenant, je puis vous assurer qu'on y porte des chemises, des toiles, même des manteaux en abondance, et ici il n'est pas douteux que la ville d'Etampes seule fournira au moins six mille chemises sans compter les autres effets. Mon cœur tressaille de joie de voir enfin, dans une contrée que le fanatisme obsédait, les citoyens se porter au dernier degré de la Révolution, c'est ce progrès rapide que je voulais voir avant de quitter ce territoire défanatisé.

« La multitude de calices, de saints, de croix, de soleils, etc., m'a déterminé à les réduire à leur état naturel pour en faciliter le transport ; demain, après la pesée de ce qui est déjà rassemblé, ces saints passeront par le creuset.

« Une chose que je dois vous dire aussi, c'est qu'une femme de ce canton, étant devenue comme folle à la vue de la chute des cloches, a été amenée devant moi pour la guérir, je lui ai fait boire un verre d'eau fraîche de la source de la régénération, et au moment elle fut saine et sauvée.

« Vive la République !

« COUTURIER.

« Les prêtres s'empressent à m'envoyer leurs lettres et grimoires avec leur abjuration, plusieurs déclarent renoncer à leur traitement :

(1) Applaudissements, d'après le *Journal de Perle* [n° 428 du 4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 433]. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 568.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 58.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 574.